



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny, le 22 novembre 2017,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Usine SNEM à Montreuil - Conclusions du rapport d'inspection

Une visite d'inspection de la SNEM au titre des ICPE, réalisée le 11 juillet dernier avait relevé 3 non-conformités notables, qui ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 8 août 2017.

À expiration du délai fixé par l'administration pour la mise en demeure (11 novembre 2017), une inspection complète de l'entreprise a été réalisée par l'inspection des installations classées (DRIEE).

Il a été constaté que la SNEM a respecté les obligations fixées par l'administration.

Dans son rapport du 21 novembre 2017, la DRIEE a constaté que toutes les non-conformités notables avaient été soldées dans les délais.

Par ailleurs, l'exploitant a présenté les documents lui permettant de poursuivre l'utilisation du Chrome VI. L'inspection a constaté le respect par la SNEM des principales prescriptions associées à cette utilisation et proposera un arrêté préfectoral complémentaire imposant à l'exploitant les conditions édictées le règlement REACH.

Ainsi, conformément aux recommandations de l'inspection des installations classées, le Préfet de la Seine Saint Denis lèvera la mise en demeure.

De plus, un organisme accrédité a constaté le respect par la SNEM des obligations réglementaires relatives à l'exposition des salariés, en particulier concernant la valeur limite d'exposition professionnelle au Chrome VI, cette valeur réglementaire s'élevant à $1\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Il convient de rappeler que l'usine SNEM a toujours fait l'objet de contrôles réguliers ces dernières années. **Aucune des non-conformités constatées à ce jour ne justifiait, de par leur nature, ni une cessation, ni même une suspension, des activités de l'usine.**

Par ailleurs, en complément de ces contrôles réglementaires, il est rappelé que 5 études sur la qualité de l'air et les impacts sanitaires, allant toutes au-delà des obligations réglementaires, se sont toutes révélées conformes aux normes.

De plus, l'**étude épidémiologique** diligentée par la Cellule d'intervention en région (CIRE) de Santé publique France en lien avec l'ARS conclut que les investigations ne montrent pas d'excès de cas de leucémies sur la commune et n'ont pas identifié de surexposition des riverains de la SNEM à un agent environnemental cancérigène reconnu ou suspecté pour les leucémies infantiles.

Tous ces éléments permettent ainsi de répondre aux inquiétudes exprimées par les riverains.

Au surplus, comme il s'y était engagé lors de la réunion publique du 31 août 2017, le Préfet de la Seine-Saint-Denis organisera avec le maire de Montreuil et en présence d'un représentant du ministère de la transition écologique et solidaire, une **réunion d'information, afin de présenter l'ensemble des investigations** réalisées sur la SNEM, avant la fin du mois de novembre.

Contact Presse

Préfecture de Seine-Saint-Denis
Sabrina Rue, Cheffe du bureau de la Communication Interministérielle
sabrina.rue@seine-saint-denis.gouv.fr
06 08 18 26 80 - 01 41 60 60 35

 @Préfet93